

INVITATION

à la 63^e Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Samedi 8 août 2026, à 10h30

sous le chapiteau EMS-CHEMIE AG, Via Innovativa 1, 7013 Domat/Ems (GR)
(ouverture des portes à 09h30)

Ordre du jour et motions du Conseil d'administration

Vous trouverez les explications à cet égard sur le site www.ems-group.com/gv.

- 1. Discours de bienvenue et marche des affaires**
- 2. Constatations relatives à l'Assemblée générale**
- 3. Rapport annuel 2025/2026**
 - 3.1 Approbation du rapport annuel, des comptes annuels 2025/2026 et des comptes consolidés 2025**
 - 3.2 Approbation du rapport sur le développement durable 2025 (Rapport sur les questions non financières)**
 - 3.3 Approbation des rémunérations 2025/2026 des membres du Conseil d'administration et de la Direction**

Le Conseil d'administration propose pour l'exercice 2025/2026:

Approbation de toutes les rémunérations pour le Conseil d'administration	CHF	767'247
Approbation de toutes les rémunérations pour la Direction	CHF	2'649'616

(Des informations complémentaires figurent dans le rapport de rémunération, pages 17/18 du rapport annuel 2025/2026)

4. Décision relative à l'affectation du bénéfice du bilan

Report de l'année précédente	CHF	778'422'439
Résultat annuel	CHF	526'380'024
Bénéfice du bilan	CHF	1'304'802'463

Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice de la façon suivante:

Distribution d'un dividende ordinaire de CHF 14.65 brut	CHF	342'649'260
et d'un dividende extraordinaire de CHF 3.75 brut	CHF	87'708'855
par action nominative donnant droit au dividende		

Report à nouveau	CHF	874'444'347
------------------	-----	-------------

En cas d'approbation, le paiement du dividende s'effectuera le 13 août 2026.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

6. Élection

6.1 Conseil d'administration, Président du Conseil d'administration et Comité des rémunérations

Le Conseil d'administration propose de réélire les membres suivants pour une durée d'un an:

- Monsieur Bernhard Merki en tant que membre et Président du Conseil d'administration et membre du Comité des rémunérations
- Madame Magdalena Martullo en tant que membre du Conseil d'administration
- Monsieur Rainer Roten en tant que membre du Conseil d'administration et membre du Comité des rémunérations
- Monsieur Kaspar W. Kelterborn en tant que membre du Conseil d'administration et membre du Comité des rémunérations

6.2 Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de désigner BDO AG à Zurich à titre d'organe de révision pour une durée d'un an.

6.3 Représentant indépendant avec droit de vote

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Robert K. Däppen, docteur en droit et avocat, Bahnhofstrasse 8, 7000 Coire, en qualité de Représentant indépendant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

À l'issue de l'Assemblée générale, nous vous invitons à déjeuner et à visiter l'exposition «EMS-CHEMIE – une histoire incroyable» ainsi que le centre des sciences «EMSORAMA».

Informations relatives à l'organisation:

Sont autorisés à voter les actionnaires inscrits au registre des actions comme actionnaires de la société avec droit de vote au 28 juillet 2026 à 17 heures. Après le renvoi de l'inscription, nous vous ferons parvenir les cartes d'admission à partir du 29 juillet 2026. En nous renvoyant rapidement l'inscription (au plus tard le 5 août 2026), vous faciliterez les préparatifs de l'Assemblée générale.

Consultation du rapport annuel et du rapport sur le développement durable: le rapport annuel (y compris le rapport de rémunération), les rapports de l'organe de révision, le rapport sur le développement durable ainsi que les propositions du Conseil d'administration peuvent être consultés à partir du 10 juillet 2026 dans les locaux de EMS-CHEMIE HOLDING AG, Via Innovativa 1, 7013 Domat/Ems. Les actionnaires qui le désirent peuvent demander qu'une copie de rapport annuel leur soit adressée. Le rapport sur le développement durable est disponible sur www.ems-group.com/gv.

Représentation du droit de vote: les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par le Représentant indépendant (*Monsieur Robert K. Däppen, docteur en droit et avocat, Bahnhofstrasse 8, 7000 Coire*), par leur représentant légal ou par un représentant de leur choix. Si un actionnaire se fait représenter par le Représentant indépendant, il est prié de retourner par courrier la procuration figurant sur le formulaire d'inscription signé avec ses instructions de vote, au plus tard d'ici le 5 août 2026 (date de réception), ou de donner procuration et instructions de vote par voie électronique. L'inscription peut s'effectuer sur le site www.ems-group.com/gv. Les modalités d'enregistrement (login) figurent sur le formulaire d'inscription. Pour se faire représenter par son représentant légal ou par un représentant de son choix, il faut utiliser la procuration figurant sur le formulaire d'inscription ou par voie électronique (www.ems-group.com/gv).

Transports: des bus seront mis à la disposition des participants à l'Assemblée générale à partir de 09h00 pour les conduire à Domat/Ems. L'arrêt se trouve sur la Gürtelstrasse, à la sortie «Rheinquartier» de la gare de Coire. Le chemin est clairement signalé par le logo EMS. Veuillez prévoir 30 à 40 minutes pour le transfert. Pour les voitures, des places de stationnement sont disponibles devant le site de production à Domat/Ems.